République Française	**CONSEIL MUNICIPAL**	**Délibération n°2025.32 Du 16 juin 2025**
Département des Yvelines	L'an deux mille vingt-cinq, le 16 juin, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués par voie numérique le 10 juin, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
Ville de La Celle Saint-Cloud La Celle Saint-Cloud	Objet : **Retrait de la commune de La Celle Saint Cloud du Syndicat Intercommunal de l'Aviron des Rives de Seine (SIARS) – Etude d'impact**	

Secrétaire de séance :
Philippe LERIN

En exercice : 33
Présents : 27
Pouvoirs : 5
Votants : 32

Pour : 32
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents
Le Maire
Olivier DELAPORTE

Les Maires-adjoints
Sylvie d'ESTEVE
Pierre SOUDRY
Sophie TRINIAC
Benoît VIGNES
Valérie LABORDE
Michel AUBOUIN
Anne-Sophie MARADEIX
Richard LEJEUNE
Dominique PAGES
Mohamed KASMI

Les Conseillers
Olivier MOUSTACAS
Birgit DOMINICI
Vincent POUYET
Georges LEFEBURE
Bruno-Olivier BAYLE
Laurent BOUMENDIL
Pierre QUIGNON-FLEURET
Laurent DUFOUR
Jean-François BARATON
Olivier BLANCHARD
Philippe LERIN
Jean-François THOMAS
Andrée BLOCH
Blaise VIGNON
Jean-Luc PRIEUR
Juliette DECAUDIN

Absents excusés :
Françoise ALBOUY
Nathalie PEYRON
Carmen OJEDA-COLLET
Stéphane MICHEL
Marie-Pierre DELAIGUE

Absents ayant donné pouvoir :
Françoise ALBOUY pouvoir à Sylvie d'ESTEVE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121.29, L.5211-19 et L.5211-39-2,

Vu la délibération du Comité syndical du Syndicat Intercommunal de l'Aviron des Rives de Seine (SIARS) du 27 janvier 2022 portant sur les participations communales des communes pour l'exercice 2022,

Vu délibération n°2022.02.01 du 16 mars 2022, par laquelle la commune s'est opposée au principe de fiscalisation des contributions communales et s'est prononcée en faveur du maintien de la budgétisation de la contribution communale,

Vu la délibération n°2022.03.07 du 14 avril 2022 par laquelle le Conseil municipal a décidé de solliciter le retrait de la commune de La Celle Saint Cloud du SIARS,

Vu le courrier du Président du SIARS en date du 23 novembre 2023 enjoignant à la commune de réaliser une étude d'impact qui constitue un préalable nécessaire au retrait de la commune du SIARS,

Vu l'étude d'impact annexée à la présente délibération,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances Affaires générales Vie économique Commerce du 27 mai 2025,

Considérant la décision du Comité syndical du SIARS a décidé d'appliquer un principe de fiscalisation des contributions intercommunales,

Considérant que la commune de La Celle Saint Cloud s'est opposée au principe de fiscalisation des contributions communales et s'est prononcée en faveur du maintien de la budgétisation de la contribution communale,

Considérant les interrogations sur le devenir de ce syndicat, des projets qu'il pilote, l'augmentation future des dépenses tenant aux travaux de rénovation du bâtiment ainsi que le très faible nombre d'adhérents cellois,

Considérant qu'en conséquence la commune de La Celle Saint Cloud a décidé de solliciter le retrait de son adhésion au SIARS,

Considérant que ce retrait est subordonné à la réalisation d'une étude d'impact recensant une estimation des incidences de l'opération sur les ressources et les charges ainsi que sur le personnel,

Considérant que ce retrait est également subordonné d'une part, à l'accord du Comité syndical et d'autre part à l'accord des conseils municipaux des

Accusé de réception en préfecture
078-217801265-20250616-2025-32-DE
Date de réception préfecture : 19/06/2025

Nathalie PEYRON pouvoir à Valérie LABORDE Carmen OJEDA-COLLET pouvoir à Jean-François BARATON Stéphane MICHEL pouvoir à Jean-François THOMAS Marie-Pierre DELAIGUE pouvoir à Olivier BLANCHARD Absents : Geneviève SALSAT	communes membres du syndicat exprimés dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement, **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ** A l'unanimité des membres présents et représentés, **Décide** de solliciter le retrait de la commune de La Celle Saint Cloud du Syndicat Intercommunal de l'Aviron des Rives de Seine (SIARS). **Approuve** les dispositions de l'étude d'impact annexée à la présente délibération. **Décide** d'habiliter Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce retrait. **Précise** que la présente délibération ainsi que l'étude d'impact seront notifiés au Syndicat intercommunal d'aviron des Rives de Seine (SIARS) ainsi qu'aux communes membres de ce syndicat afin qu'ils se prononcent sur le retrait de la commune. MAIRIE DE LA CELLE SAINT-CLOUD ★ 78170 ★ Le Maire, Olivier DELAPORTE *Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.* *Sauf mention contraire exigée par la loi, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter :* *- de sa date de publication (pour les délibérations à caractère non individuel)* *- ou de sa date de notification à l'intéressé (pour les délibérations à caractère individuel)* *Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale, ou en cas de silence de celle-ci, deux mois après l'introduction du recours gracieux.*

Accusé de réception en préfecture
078-217801265-20250616-2025-32-DE
Date de réception préfecture : 19/06/2025

REÇU EN PREFECTURE
le 03/10/2025
Application agréée E-legalite.com
99_SE-078-217800929-20251002-2025_46-DE

Signé électroniquement par :
LUC WATTELLE
Le 03/10/2025 à 14:48